

Service Urbanisme
Julien OSMONT

Dives sur mer, le 12 juillet 2017

Objet : **PA 14338 17D0001**

Les Jardins de la Cote Fleurie – HOULGATE

Création d'un lotissement de 27 lots et 1 macrolot de 10 logements

Monsieur,

Suite au dépôt de la demande de permis d'aménager en mairie de Houlgate, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les renseignements concernant l'assainissement du projet :

Réseau d'eaux usées : Projet raccordable sur le réseau d'assainissement Ø200 béton (profondeur 1,57m) situé sous l'emprise de la rue Jules Cappelliez. Le réseau d'assainissement devra respecter le cahier des charges de la communauté de communes et devra être réalisé sous Charte Qualité Assainissement. Des tests d'étanchéité et une inspection télévisée devront être transmis au service assainissement et validés par celui-ci avant le raccordement au réseau d'eaux usées public.

Ce raccordement sera effectué par une entreprise accréditée par la communauté de communes, à la charge du pétitionnaire. Contacter le service assainissement.

INFORMATION PFAC :

Chaque construction à son raccordement au réseau d'assainissement sera redevable de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif :

- 700€ par logement, ou 700€ par maison individuelle jusqu'à 150m² + 10€ du m² supplémentaire.

Réseau d'eaux pluviales : Se conformer aux prescriptions de la Mairie. Nous conseillons de mettre en place un dispositif de récupération des eaux pluviales et de diffuser son trop plein dans le sol.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le service assainissement de la communauté de communes aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le technicien du service Assainissement,
Emilie MASSU



